

Compte Rendu du Conseil Municipal du 26 février 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-six février,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard ALLAN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de la convocation : 19 février 2015

Étaient présents : Jean-Bernard ALLAN, Martine BERNARD, Pierre BRUGIEREGARDE, Flore CAQUANT, Tarik CHAIRA, Monique CHANCEAUX, Valérie COQUAND, Ann HERTELEER, Julien LORENTZ, Bernard MARO, Isabelle MICHAUX, Frédérick PENET, Carine PETIT, Olivier PRACHE, Romain RAIBON-PERNOUD, Isabelle RUIN, Colette SWIFT, Philippe WACK.

Absent excusé : Patrick BARTCZAK (procuration à Bernard MARO)

Secrétaire de séance : Monique CHANCEAUX

À 20h30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès-verbal du 5 février 2015.

Le procès-verbal de la séance du 5 février 2015 est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents à ladite séance.

II) Affaires Financières

➤ Versement de la taxe d'apprentissage 2014 (n°09/2015)

Monsieur le Maire expose que la Régie des Remontées Mécaniques a l'obligation de verser annuellement, à un organisme de son choix, une taxe d'apprentissage, ce qui représente un montant de 1 423.12 € pour 2015.

La Régie a pour habitude de verser la taxe d'apprentissage à la MFR de Crolles qui en fait la demande chaque année. En effet, nous avons jusqu'à présent privilégié un organisme de formation du territoire.

Il précise qu'il est tout à fait possible de fractionner cette taxe d'apprentissage de manière à ce qu'elle bénéficie à plusieurs établissements.

Par ailleurs, il présente une demande de subvention de la MFR (Maison Familiale Rurale) de Vif. En effet, cet organisme accueille un jeune de la commune, Hugo HAUTERIVE, scolarisé en 3^{ème} enseignement agricole (en alternance).

Il précise, qu'après renseignement pris auprès de l'organisme, il a eu confirmation que ce type d'enseignement, qui propose 1 stage par trimestre, n'existe dans aucun autre établissement (public et privé confondu) en Isère.

Il ajoute que ce jeune a d'ailleurs effectué l'un de ses stages à la Régie des Remontées Mécaniques de Saint Hilaire cet hiver.

De même, la Chambre des Métier et de l'Artisanat du Rhône, nous a également sollicité pour une subvention de 115€ car un autre jeune de la commune, Robin WACK, bénéficie des politiques de soutien à l'apprentissage menée par cette Chambre, par le biais du cursus en alternance qu'il suit dans le cadre d'un BTS géomètre topographe.

Monsieur le Maire propose donc de partager la taxe d'apprentissage entre la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône en leur accordant les 115€ sollicités, et de partager le montant restant en part égale entre la MFR de Vif et celle de Crolles. Ceci permettrait à la fois de satisfaire les demandes de subventions des organismes qui accueillent et soutiennent des jeunes de la commune, et de maintenir notre soutien à un organisme du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser la taxe d'apprentissage due par la Régie des Remontée Mécanique comme suit :

- 115,00 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône
- 654,06 € à la MFR de Vif
- 654,06 € à la MFR de Crolles.

➤ Tarifs des photocopies et fax au 1^{er} mai 2015 (n°10/2015)

Monsieur le Maire rappelle les tarifs et propose de conserver les tarifs des photocopies comme suit :

Objets	Tarifs 2014 À l'unité	Proposition 2015 À l'unité
Photocopies N&B pour les particuliers et professionnels (copie A4 recto)	0.20 €	0,20 €
Photocopies N&B facturées aux collectivités et associations / copie A4 recto	0.055 €	0,055 €
Photocopies Couleurs facturées aux associations et collectivités (copie A4 recto)	0.09 €	0,09 €
Photocopies Couleurs facturées aux particuliers et professionnels (copie A4 recto)	0.30 €	0,30 €
Tirage de plans sur le traceur facturé aux collectivités (quel que soit la taille du plan dans la limite d'un AO) – NB : les tirages d'aplats importants de type photos ou d'ortho photos sont interdits	10,00 €	10,00 €
Fax	0.50€ de 1 à 5 pages envoyées ou 1€ par tranche de 10 pages	0.50€ de 1 à 5 pages envoyées ou 1€ par tranche de 10 pages

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs des photocopies et fax conformément aux propositions présentées ci-dessus, et ce pour une entrée en vigueur au 1^{er} mai 2015.

Il est décidé à l'unanimité que toute facture annuelle aux associations ou collectivités, de moins de 10 € ne sera pas recouvrée.

➤ **Tarifs d'occupation du domaine public (place de marché) au 1^{er} mai 2015 (n°11/2015)**

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les tarifs des droits de stationnement et de location d'emplacement (qui concerne essentiellement les emplacements du marché hebdomadaire).

Monsieur MARO rappelle que cette tarification est certes symbolique mais que c'est dans le but de favoriser le maintien du marché hebdomadaire.

	Tarifs 2014 prix/m linéaire	Proposition 2015 prix/ m linéaire
Stationnement et emplacement marché	1.00 €	1.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 1 voix contre et 18 pour, de ne pas modifier les tarifs de droit de stationnement et de location des emplacements publics comme proposé ci-dessus, à compter du 1^{er} mai 2015.

➤ **Tarifs du cimetière et columbarium au 1^{er} mai 2015 (n°12/2015)**

Monsieur le Maire présente une proposition de revalorisation des tarifs des concessions, comme suit :

Concessions dans le cimetière	Pour mémoire Tarifs 2014 prix/m ²	Proposition tarif au m² au 01/05/2015
Concession terrain 30 ans	245,00 €	249,00 €
Concession terrain 15 ans	133,00 €	135,00 €
NB une concession terrain = 2m²		
Concessions dans le columbarium	Pour mémoire tarifs 2014	Proposition tarif à l'unité au 01/05/2015
Cave urne en colonne 30 ans	545,00 €	551,00 €
Cave urne en colonne 15 ans	278,00 €	281,00 €
Cave urne en colonne avec tablette d'ornement 30 ans	656,00 €	663,00 €
Cave urne en colonne avec tablette d'ornement 15 ans	367,00 €	371,00 €
Cave urne au sol 30 ans (2 à 3 urnes)	626,00 €	633,00 €
Cave urne au sol 15 ans (2 à 3 urnes)	318,00 €	322,00 €
Cave urne au sol 30 ans (4 à 6 urnes)	939,00 €	949,00 €
Cave urne au sol 15 ans (4 à 6 urnes)	475,00 €	480,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter les tarifs du cimetière conformément aux propositions présentées ci-dessus, et ce pour une entrée en vigueur au 1^{er} mai 2015.

➤ **Tarifs de déneigement 2015-2016 (n° 13/2015)**

Monsieur le Maire présente la proposition de tarifs du déneigement pour les particuliers et pour les institutionnels.

Il propose de revaloriser la tarification du déneigement pour la saison 2015-2016 comme suit :

Déneigement des particuliers

Longueur de la voie privée (voirie + parking en mètre)	Pour mémoire tarifs saison 2014/2015			Proposition tarifs saison 2015/2016		
	Base	+ ml de voirie	+ ml de parking	Base	+ ml de voirie	+ ml de parking
Jusqu'à 10 ml	80 €	0,00 €	0,00 €	90 €	0,00 €	0,00 €
>10 ml et jusqu'à 200 ml	60 €	3,55 €	3,95 €	60 €	3,60 €	4,00 €
>200 ml et jusqu'à 600 ml	140 €	3,15 €	3,55 €	140 €	3,20 €	3,60 €
>600 ml	Conventions spécifiques dont les termes et le tarif sont laissés à l'appréciation du Maire et seront donc déterminés par décision du Maire			Conventions spécifiques dont les termes et le tarif sont laissés à l'appréciation du Maire et seront donc déterminés par décision du Maire		

NB : Le ml s'entend sur une largeur de lame de déneigement de 4 m. Le métrage (la longueur de la voie privée s'entend par la somme de la longueur de la voirie et des parkings) sera calculé par les services techniques municipaux.

Il rappelle que les conventions ne sont accordées que pour les chemins privés déneigeables avec les gros engins (tracteur ou camion Mercedes). Les espaces privés nécessitant un déneigement manuel où à l'aide d'engins de plus petites tailles ne peuvent faire l'objet de convention.

Il rappelle également que si le nombre de jours de déneigement est inférieur à 10, seule la moitié du tarif sera encaissée. Pour faciliter la gestion de ce point, il sera demandé aux preneurs de convention de régler le montant correspondant à leur distance en 2 chèques de montant égal.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que la voie donnant accès au Centre de Secours ainsi que le parking doivent être dégagés en priorité, et ce même si celui-ci est déneigé gratuitement. En effet, en cas de forte chute de neige, l'absence de déneigement de cette voie d'accès pourrait retarder, voire compromettre, l'intervention des sapeurs-pompiers.

Plusieurs élus demande si le coût facturé couvre les frais engendrés pour la commune d'assurer ce service supplémentaire. Il est indiqué que l'équilibre est difficile à atteindre et qu'il arrive régulièrement que cela coûte plus à la commune que ce que cela lui rapporte.

Certains élus estiment qu'il n'est pas normal que les prix soit alors si bas d'autant que les tarifs privés sont eux bien plus important (3 fois plus cher sur un exemple connu). D'autant que si un privé décidait d'offrir le service et de vraiment développer cette activité sur le plateau, ce serait de la concurrence déloyale.

Pour l'instant, nous ne sommes pas encore confrontés à cette problématique, mais les tarifs, voire le maintien du service, pourraient être amenés à être revus si cette activité privée se développait.

Déneigement des institutionnels

Certaines collectivités qui assurent des services d'utilité publique souscrivent le même type de convention mais n'ont pas d'agent pouvant assurer les finitions à la pelle ou sur les cheminements étroits avec un engin plus petit.

Il est donc prévu, depuis l'an dernier, des conventions spécifiques pour les collectivités assurant un service public. Grâce à ces conventions adaptées, les collectivités concernées peuvent avoir un service plus complet moyennant un tarif ajusté à ces prestations supplémentaires, comme ci-dessous présenté :

Gros engin (sur 4ml de large) Longueur de la voie privée (voirie + parking en mètre)	Tarifs saison 2014/2015			Proposition tarifs saison 2015/2016		
	Base	+ ml de voirie	+ ml de parking	Base	+ ml de voirie	+ ml de parking
Jusqu'à 10 ml	80 €	0,00 €	0,00 €	90 €	0,00 €	0,00 €
>10 ml et jusqu'à 200 ml	60 €	3,55 €	3,95 €	60 €	3,60 €	4,00 €
>200 ml et jusqu'à 600 ml	140 €	3,15 €	3,55 €	140 €	3,20 €	3,60 €
>600 ml	Tarif laissés à l'appréciation du Maire et seront donc déterminés par décision du Maire			Tarif laissés à l'appréciation du Maire et seront donc déterminés par décision du Maire		
Petit engin (sur 1,2 ml de large)	Tarif saison 2014/2015			Proposition tarif saison 2015/2016		
Prix au ml	3,00 €			4,05 €		
Manuel (sur 0.5 ml de large)	Tarif saison 2014/2015			Proposition tarif saison 2015/2016		
Prix au ml	18,00 €			23,00 €		
Pouzzolane	Tarif saison 2014/2015			Proposition tarif saison 2015/2016		
Mise à disposition d'un bac de 90l pour la saison	50,00 €			50,00 €		
Fourniture de la pouzzolane pour la saison	20,00 €			20,00 €		

Si une collectivité venait à demander du déneigement uniquement au petit engin et manuel, sans linéaire au gros engin, un forfait de base de 200€ serait alors ajouté au linéaire petit engin et manuel, quel que soit le linéaire à traiter.

Si le nombre d'interventions de déneigement est <10 sur la saison, la moitié du tarif sera remboursé.

Une collectivité propriétaire de plusieurs sites à déneiger ne paye qu'une fois le forfait de base sur la tranche correspondant à la somme de tous les linéaires à traiter.

Madame CAQUANT demande des précisions sur la forte augmentation de certaines prestations. Il est alors indiqué que l'an dernier était la première année d'existence de ce service et donc de création de ces tarifs. Ils avaient été, pour certains, calculés sur des estimations qui, après une première année d'utilisation effective et l'analyse des coûts, s'avèrent sous évaluées par rapport au coût réel du service. Les tarifs 2015-2016 ont donc été revus pour prendre en compte ces éléments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider :

- les tarifs de déneigement des voies privées 2015-2016 et valide les précisions concernant les modalités d'application du service,
- les tarifs de déneigement 2015-2016 réservés aux bâtiments situés sur la commune de Saint Hilaire, gérés par une collectivité publique (syndicat, EPCI, EPA etc...) ou mis en Délégation de Service Public (camping...), dans lequel est installé un service public et valide les précisions concernant les modalités d'application du service.

➤ **Tarifs de la bibliothèque au 1^{er} juin 2015 (n°14/2015)**

Monsieur le Maire rappelle que la Bibliothèque est municipale et que de ce fait les tarifs des abonnements doivent être votés par le Conseil Municipal et les recettes qui en découlent comptabilisées dans les comptes de la commune.

Il présente alors une proposition de tarif pour la bibliothèque, comme suit :

Bibliothèque	Tarifs au 01/06/2014	Tarifs au 01/06/2015
Abonnement annuel - Personne seule	5,00 €/an	5,00 €/an
Abonnement annuel - Famille	11,00 €/an	11,00 €/an
Abonnement semaine Touristes – Personne seule	2,00 €/semaine	2,00 €/semaine
Abonnement semaine Touristes – Famille	5,00 €/semaine	5,00 €/semaine
Pénalité de retard restitution de livre (toute semaine entamée est due)	0,30 €/semaine	0,30 €/semaine
Caution pour abonnement semaine Touristes	30,00 €	30,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs de la bibliothèque conformément aux propositions présentées ci-dessus, et ce à compter du 1^{er} juin 2015.

Madame PETIT précise que si la mise en réseau des bibliothèques du Grésivaudan arrive à son terme, il est fort probable que les tarifs soient d'ici quelques années uniformisés sur le territoire du Grésivaudan.

III – Travaux

➤ Point sur les travaux en cours

✓ *Station d'épuration Pré Lacour*

La notification à l'entreprise retenue a été faite. En attente d'une date de réunion de démarrage (PC modification, préparation du chantier).

✓ *Déneigement*

En fin de saison, nous ferons un bilan du déneigement avec les équipes pour faire le point sur les difficultés rencontrées sur le terrain (casses, conditions particulières...), faire le point sur certaines remarques formulées par les usagers, la casse des clôtures du fait qu'elles sont souvent implantées trop en limite avec la route, les problèmes des haies des riverains (même si les campagnes de courriers des 3 dernières années ont bien amélioré la situation) etc...

Une communication sera faite dans le Saint Hil'Actu pour sensibiliser les gens à certaines problématiques qui nous empêche souvent d'avoir un meilleur résultat (stationnement de véhicules qui ne sont pas déplacés régulièrement pour permettre le déneigement des parkings etc...). Nous insisterons aussi sur le fait que d'avoir choisi, depuis 5 ans maintenant, de ne pas mettre de sel sur les routes, mais de la pouzzolane, pour des raisons écologiques notamment, implique que les routes restent blanches contrairement à la départementale sur laquelle le Conseil Général épand du sel. De même, nous rappellerons que chaque propriétaire est responsable des risques liés au déchargement de neige de sa toiture sur le domaine public.

Monsieur MARO insiste sur le fait que cette année nous avons cumulé des facteurs qui ont engendré certains jours, une légère dégradation de la qualité de déneigement :

- Pannes multiples qui se sont enchaînées (engin de déneigement, épandeur de pouzzolane, tractopelle qui permet le dégagement des zones de stockage et le déglacage),
- Fortes chutes de neige rapprochées,
- Problèmes d'alimentation électrique qui ont mis hors services certaines installations de distribution d'eau et ont nécessité toute notre attention et de nombreuses heures d'intervention (élus compris) pour maintenir la distribution d'eau aux usagers. Cela a dû se faire au détriment du traitement du déneigement car les équipes ne pouvaient pas être sur les 2 fronts simultanément ; il a fallu gérer les priorités. D'autant que certaines solutions de secours initialement prévues, n'ont pas fonctionnées comme prévu. Il faudra donc faire un retour d'expérience sur ces événements, solutionner les points bloquant et établir des procédures écrites.

Enfin, plusieurs élus rappellent que nous sommes en moyenne montagne et qu'il faut être équipé (pneus hiver et chaînes) et vivre avec les aléas météo qui vont avec notre situation géographique.

✓ **Salle hors sac**

Suite à la réunion d'Adjoints du 19 février et la Décision n°1/2015 du Maire du 23 février dernier, il a été décidé d'accepter les conditions de rémunérations proposées par le Maître d'œuvre, et de signer l'avenant n°2 en ce sens, à savoir :

- Estimation des travaux à 445k€(au lieu de 330k€dans l'appel d'offres et 400k€ à l'issue de l'esquisse)
- Maintien du taux de rémunération de 9.5%

Soit un montant d'honoraires de 41 266€

Une formule de réfaction de prix a été ajoutée : si l'ouverture des plis donnait un montant de travaux inférieur de plus de 10% de l'estimation du maître d'œuvre, le montant des honoraires pourra être revu à la baisse dans certaines limites définies dans ledit avenant.

Une réunion est prévue le mardi 3 mars à 9h00 avec l'équipe de maîtrise d'œuvre pour recalculer les objectifs, les niveaux de prestation et le calendrier des travaux.

✓ **Diagnostic accessibilité et PAVE**

La notification aux entreprises non retenues a été faite. La notification d'offre retenue sera réalisée le 6 mars prochain.

Nous pourrions donc ensuite démarrer l'étude, à condition que les conditions météo le permettent. En effet, la présence de neige retarderait le début de l'étude car les accès ne seraient pas visibles et praticables.

IV – Personnel

➤ **Mandat au Centre de Gestion de l'Isère (CDG38) pour consultation des entreprises dans le cadre du contrat d'assurance sur les risques statutaires (n°15/2015)**

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité peut adhérer au contrat groupe proposé par le CDG38 pour garantir les risques statutaires relatifs au personnel relevant de l'IRCANTEC et de la CNRACL.

Le contrat actuellement en cours auprès DEXIA SOFACAP prendra fin au 31/12/2015.

Monsieur le Maire présente l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire à un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents et que le CDG38 peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques et donc potentiellement en baissant les coûts.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de charger Monsieur le Maire de mandater le CDG38, afin de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative et se réserve la faculté d'y adhérer, auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Cette convention devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- ✓ Agents affiliés à la CNRACL : Décès, Accident du Travail, Maladie ordinaire, Longue Maladie/Longue Durée, Maternité,
- ✓ Agents non affiliés à la CNRACL : Accident du Travail, Maladie grave, Maternité, Maladie Ordinaire.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- ✓ Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016
- ✓ Régime du contrat : capitalisation.

➤ **Convention cadre de participation financière avec le CNFPT (n°16/2015)**

Monsieur le Maire expose que le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), est un organisme proposant des formations aux agents communaux.

Certaines formations sont comprises dans la cotisation obligatoire de 1% indexée sur la masse salariale versée par la collectivité, et ne donnent pas lieu à une contribution supplémentaire.

Toutefois, le CNFPT propose des formations spécifiques non couverte par la cotisation obligatoire, donnant lieu à une contrepartie financière. Ce sont notamment certaines formations pour les agents non titulaires, des formations organisées à la demande de la collectivité sur des thématiques non prévues au catalogue, des formations informatiques ou encore des habilitations etc...

La législation exige que les échanges de prestations donnent lieu à passation de convention entre les parties de manière à fixer les modalités et coûts de ces prestations.

Le CNFPT propose une convention de partenariat, qui a été annexée à la note préparatoire de la présente séance et dont Monsieur le Maire donne à présent lecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le CNFPT, annexé à la présente délibération.

V – Administration générale

➤ **Règlement intérieur de la Régie des Remontées Mécaniques (n°17/2015)**

Suite aux débats lors du Conseil Municipal du 22 janvier dernier, Monsieur le Maire expose qu'aucune remarque n'a été formulée sur le projet de Règlement intérieur de la Régie des Remontées Mécaniques.

Il donne lecture à nouveau du règlement qui a été annexé à la note préparatoire de la présente réunion.

Monsieur LORENTZ rappelle que la plus grosse modification consiste dans l'augmentation du nombre de représentants élus au sein du Conseil d'Exploitation. Cette proposition a été faite pour d'une part, avoir plus de forces vives au sein de la Régie pour s'investir dans les dossiers à venir (Gare Basse, Gare Haute, Évolution de la station de ski...), d'autre part, harmoniser le nombre d'élus par rapport à la régie de Saint Bernard qui compte actuellement 6 élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 1 abstention et 18 voix pour d'adopter le règlement de la Régie des Remontées Mécaniques, annexé à la présente délibération, ce dernier entrant en vigueur à compter du 27 février 2015.

➤ **Représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Exploitation de la Régie des Remontées Mécaniques (n°18/2015)**

Monsieur le Maire expose que suite au Conseil Municipal du 22 janvier 2015, et à la délibération n°17/2015 de ce jour, le nouveau règlement intérieur de la Régie des Remontées Mécaniques prévoit que le nombre d'élus augmente de 3 à 6 au sein du Conseil d'Exploitation.

Il rappelle que sont d'ores et déjà membres élus de la régie :

- Jean-Bernard ALLAN
- Patrick BARTCZAK
- Julien LORENTZ.

Madame RUIN souligne que les 3 élus actuels sont des hommes et qu'il serait sans doute intéressant que la parité homme/femme soit plus équilibrée.

Monsieur le Maire invite les personnes intéressées à se manifester.

Sont candidats :

- Martine BERNARD
- Tarik CHAIRA
- Romain RAIBON-PERNOUD
- Isabelle RUIN

Monsieur le Maire fait procéder au vote nominal à bulletin secret.

Madame CAQUANT et Monsieur ALLAN sont nommés scrutateurs.

Résultats du 1^{er} tour :

- Martine BERNARD = 12 voix
- Tarik CHAIRA = 16 voix
- Romain RAIBON-PERNOUD = 11 voix
- Isabelle RUIN = 18 voix

Mesdames BERNARD et RUIN, ainsi que Monsieur CHAIRA ayant obtenus le plus de suffrages, rejoindront donc le Conseil d'Exploitation de la Régie de Remontées Mécaniques à compter du 9 mars 2015.

Le Conseil d'Exploitation de la Régie est donc à compter du 9 mars 2015 constitué de 6 membres élus, à savoir :

- Jean-Bernard ALLAN
- Patrick BARTCZAK
- Martine BERNARD
- Tarik CHAIRA
- Julien LORENTZ.
- Isabelle RUIN

et 6 membres experts, à savoir :

- Michel ARRAS
- Pierre BOISSELIER
- Daniel BOUAT
- André ERTLE
- Martine LANGE
- Bruno VITON

VI) Questions diverses

➤ Demande de subvention d'organismes extérieurs

✓ Radio Grésivaudan

Monsieur PRACHE présente la demande de subvention 2015 de Radio Grésivaudan (en 2012 la Commune avait versée une subvention de 232,20 €, soit 0,15€/par habitant - partenariat écoles lors des classes vertes, pas de subvention versée en 2013 et en 2014 la Commune avait versée 234,75€soit 0,15€/par habitants).

Pour 2015, la subvention sollicitée est également de 0,15€/par habitant, soit 225,45€ (pour 1 503 habitants).

Monsieur PRACHE souligne que le partenariat avec les écoles sera reconduit cette année et insiste sur le fait que c'est une des dernières radios libres associatives. Il indique également que compte tenu des contraintes budgétaire, il pourrait être envisagé de les soutenir mais sur un montant inférieur à déterminer.

Monsieur le Maire indique que suite à la demande de Monsieur PRACHE, la question sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil du 19 Mars.

Madame BERNARD souligne qu'elle a demandé que les services fournissent l'état détaillé des subventions allouées par la commune en 2013 et 2014, car il est important de garder à l'esprit que lorsqu'on envisage d'accorder une subvention, on s'assure que d'une part des crédits restent disponibles au budget, d'autre part, avoir une vision globale de ce qui est alloué annuellement à ces organismes par la commune.

➤ SISCO

La neige a arraché la cheminée sortant sur le toit du préau de la maternelle et sa chute a causé de gros dégâts structurels. L'expert de l'assurance est passé. Le site est temporairement sécurisé avec interdiction pour les enfants d'y circuler. À suivre.

Madame CAQUANT remercie les services techniques pour le déneigement qu'ils ont assuré aux écoles.

Le Budget est toujours en cours d'élaboration.

Le 1^{er} ciné-préau de début février a été un vrai succès : 150 personnes réparties sur les 2 séances. Une 2^{ème} édition aura lieu en avril avec plus de communication en amont et si possible l'organisation de covoiturage pour amener les personnes qui n'ont pas de moyens de locomotion.

➤ CCG (Communauté de Communes de Grésivaudan)

Le projet de gymnase : a été inscrit au Budget 2015. Monsieur MARO doit recontacter le technicien chargé du dossier, sachant que les dernières informations en sa possession étaient :

- Appel d'offres pour étude géotechnique complémentaire sur le site du Mille Club avait été déclaré infructueux faute de candidats.
- La propriétaire voisine du projet avait donné un accord oral pour les modalités de déroulement du chantier et l'indemnité qui devait lui être versée, mais elle ne

donne pas suite aux sollicitations de la CCG visant à acter cet accord par écrit. Si elle ne valide pas son engagement, cela engendrera un surcoût de travaux de 300k€(nécessité d'un mur de soutènement).

Les transports : Le taux du versement transport dû par tous les employeurs de plus de 9 salariés (équivalents temps plein) devrait passer de 0.6% à 0.8% au 1^{er} juillet 2015. Délibération en prévue dans un prochain Conseil de la CCG.

➤ **Régie des Remontées Mécaniques**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par décision n°1/2015 en date du 23 février 2015, il a signé l'avenant n°2 Marché Maitrise d'œuvre reconstruction salle hors sac.

Monsieur LORENTZ informe l'Assemblée des diverses projets/réalisations en cours :

- Jeudi 5 mars à 20h30 en Mairie : présentation du projet Gare Basse au Conseil Municipal et Conseil d'Exploitation.
- Jeudi 26 mars à 20h30 au Mille Club : débat sur l'évolution de la station. Ouvert au public. Monsieur LORENTZ fournira les informations nécessaires pour la banderole et la news letter.
- Recettes de la station sur la saison 2014-2015 à ce jour : 120k€TTC
- Relance des animations autour de la station comme la descente au flambeau. Il existe une bonne dynamique avec les clubs locaux qui sont prêts à s'investir également. La semaine dernière 85 enfants + un des clubs ont participé à la descente au flambeau et un slalom a été organisé par l'autre club. Voir l'an prochain projet de fêtes de la station pendant les vacances de février.
- Grande Inspection du Funiculaire : les plis sont en cours d'analyse. Vu les offres, on devrait réaliser les travaux avec une enveloppe moins importante que prévue.
- Le Directeur est en arrêt maladie pour un mois jusqu'au 19 mars.
- Il est nécessaire d'organiser rapidement une réunion pour travailler sur les manifestations qui permettent de promouvoir le Funiculaire et notamment cet année le Cinétoile et la montée sèche Trail de mars.
- Un ticket commun téléphérique de Grenoble / Funiculaire est en cours de négociation. La convention sera bientôt présentée.

➤ **CCAS**

La dernière commission a eu lieu mardi dernier et il a été voté le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2014 ainsi que le Budget 2015.

Bilan des aides à l'inscription à une activité culturelle ou sportive : 19 familles concernées soit 29 enfants pour un montant total de 3280€d'aides allouées.

Bilan des aides à l'achat du forfait ski annuel commun : 11 familles concernées soit 20 enfants pour un montant total de 440€d'aides allouées.

Goûter des anciens : le 13 mars

Soirée jeunes (voir CR précédent) : le 26 mars

Un des membres du CCAS déménage en juillet prochain. Il va donc falloir le remplacer. Si les membres de l'Assemblée connaissent des gens intéressés et qui présentent le profil nécessaire, ils sont invités à donner les informations à Madame CHANCEAUX.

➤ **Projet mémoire Sana**

Monsieur le Maire rappelle à Monsieur PRACHE et Madame HERTELEER qu'il est prêt à signer un courrier de soutien, qui n'engagera pas financièrement la commune compte tenu du contexte budgétaire, mais qu'il attend le projet de courrier qu'ils avaient proposé d'écrire.

Les élus transmettront donc ce projet de courrier et Monsieur le Maire y fera les corrections qu'il estime nécessaire et le signera.

➤ **Projet piste BMX**

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait reçu le 23 janvier dernier Messieurs CONTAT et CHOQUET porteurs d'un projet de piste BMX sur la zone blanche de Rocheplane.

Après cette première réunion, il est proposé d'organiser une présentation du projet à tous les élus le jeudi 12 mars à 20h30 en Mairie. Les membres de l'Office du Tourisme sont également conviés à cette présentation.

Il est à noter que Monsieur LORENTZ a été nommé référent du projet.

➤ **Commune nouvelle – groupe de travail**

Une première réunion a eu lieu en présence des 3 Maires et 3 premiers Adjoints. Elle a permis discuter de l'éventualité d'aller vers un projet de commune nouvelle rassemblant les 3 communes du plateau.

Il a été décidé de créer un groupe de travail constitué d'élus et de techniciens des trois communes.

Pour Saint Hilaire, le Maire, le 1^{er} Adjoint, la Responsable des services et 2 autres élus (à déterminer) représenteront la commune.

Une réunion est prévue le mercredi 1^{er} Avril à 20h00.

Ordre du jour :

- comment aborder la problématique et ses grands axes,
- comment communiquer et associer la population et tous les élus des trois communes à la réflexion.

Le Maire souhaite organiser rapidement une réunion de préparation de cette rencontre du 1^{er} avril. Pour cela, il nous faut connaître rapidement qui serait intéressé pour prendre part au groupe de travail, sachant que les réunions préparatoires, entre membres de Saint Hilaire, pourraient être élargies à d'autres élus du Conseil si certains le souhaitent.

Il demande donc aux personnes intéressées de se faire connaître avant la fin de la semaine.

Au fil de l'avancement des réunions, nous pourrions demander au chargé de missions de la Préfecture de nous accompagner dans la démarche, de même qu'Éliane GIRAUD (Sénatrice et Présidente du Parc de Chartreuse) qui s'est également proposée.

➤ **Petites Cités**

Le Maire et l'Adjoint à l'urbanisme ont rencontré un architecte, Monsieur ASTIER, qui souhaitait avoir des renseignements sur les Petites Cités et l'éventualité d'une reprise du projet de Monsieur BREMONT, actuel détenteur d'un compromis de vente avec le Conseil Général du Rhône.

En effet, un permis de construire avait été déposé présentant un projet de 25 logements dont 7 dédiés à des personnes âgées, avec des services associés (pour satisfaire l'exigence de 30% de locaux destinés à l'activité comme prévu au PLU). Mais, il semble que Monsieur BREMONT ne puisse y donner suite et que le compromis arrive à échéance.

Compte tenu du contexte économique et des éléments qu'il a récupéré, Monsieur ASTIER, a laissé entrevoir peu d'espoir de reprise du projet par son cabinet.

➤ **Elections départementales – Tableaux des permanences des élus pour les scrutins de 22 et 29 mars 2015**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à s'inscrire sur les tableaux de permanences, qui circulent, pour les scrutins des 22 et 29 Mars 2015. Les tableaux seront également laissés à la disposition des élus lors des permanences du samedi matin, et ils peuvent passer à l'accueil en semaine.

*Les prochaines séances du Conseil Municipal sont fixées
aux Jedis 19 Mars et 30 Avril 2015 à 20h30.*

La séance est levée à 22h40.

Liste d'émargement

Membres du Conseil Municipal	Émargement
Monsieur Jean-Bernard ALLAN	
Monsieur Patrick BARTCZAK	
Madame Martine BERNARD	
Monsieur Pierre BRUGIEREGARDE	
Madame Flore CAQUANT	
Monsieur Tarik CHAIRA	
Madame Monique CHANCEAUX	
Madame Valérie COQUAND	
Madame Ann HERTELEER	
Monsieur Julien LORENTZ	
Monsieur Bernard MARO	
Madame Isabelle MICHAUX	
Monsieur Frédéric PENET	
Madame Carine PETIT	
Monsieur Olivier PRACHE	
Monsieur Romain RAIBON-PERNOUD	
Madame Isabelle RUIN	
Madame Colette SWIFT	
Monsieur Philippe WACK	